

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL873

présenté par  
M. Matras, rapporteur

-----

### ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger une erreur matérielle.